

HAUTE-LOIRE

La famille d'accueil de Madama Diawara sans nouvelles de lui

Depuis lundi, Madama Diawara a quitté sa famille d'accueil, domiciliée à Lou-des. Entre-temps, le tribunal administratif a rejeté le recours contre son obligation de quitter le territoire français. Il est donc expulsable pour la plus grande tristesse de ses parents d'accueil, inquiets pour lui.

« Je vais vous lire une déclaration, c'est probablement la dernière. » Dès ses premiers mots, Éric Durupt a affiché son fatalisme, jeudi. Devant la préfecture, il a convié la presse et invité les soutiens de Madama Diawara à un rassemblement, au côté de son épouse Véronique de Marconnay.

« On ne sait pas si on le reverra un jour »

En larmes, comme souvent au moment d'évoquer la situation de son « fils de cœur », l'enseignant a expliqué ne plus avoir de nouvelles du jeune Malien de 19 ans depuis lundi. Avant même que le tribunal administratif de Clermont-Ferrand ne rejette officiellement le recours contre l'OQTF (Obligation de quitter le territoire français), Madama Diawara avait déjà pris la décision de quitter



Éric Durupt, père d'accueil de Madama Diawara, de nouveau très ému : le jeune Malien a pris la fuite.
Photo Progrès/Thibault AUCLERC

Une convocation pour outrage et deux amendes

Jeudi, Éric Durupt et Véronique de Marconnay ont reçu deux amendes (une chacun) pour participation à un rassemblement non autorisé le 2 avril. Un mois et demi plus tôt, le 15 février, un autre rassemblement avait été cette fois plus agité, au moment où Madama Diawara était reçu en préfecture sans sa fa-

leur foyer, où il avait l'obligation de rester, en pointant à la gendarmerie tous les lundis et jeudis. « Nous sommes très inquiets et très mal, on ne sait pas si on le reverra un jour. Le choix

mille d'accueil. Remonté et en pleine grève de la faim, Éric Durupt avait été victime d'un malaise sur la place du Breuil et avait été évacué à l'hôpital. Il a reçu une convocation au commissariat pour des faits d'outrage à agent, remontants à ce jour-là. Il devra s'y rendre au Puy-en-Velay, le 22 avril.

qu'à fait Madama est son choix à lui, probablement terrifié par cette violence. S'il a préféré faire ça, avec tous les risques qu'il encourt, ça montre que le choix du retour au Mali est

pire », a commenté Éric Durupt.

Lors d'un communiqué, envoyé à notre rédaction jeudi après-midi, dans lequel Madama Diawara est appelé « M. X », la préfetu-

« S'il a préféré faire ça, avec tous les risques qu'il encourt, ça montre que le choix du retour au Mali est pire »

Éric Durupt,
père d'accueil
de Madama Diawara

re de Haute-Loire rappelle qu'il a présenté à plusieurs reprises des documents illégaux, et est désormais passible d'un an d'emprisonnement pour ne pas s'être présenté en gendarmerie. Il est surtout expulsable sans délais, avec une IRTF (Interdiction de retour sur le territoire français) de deux ans.

L'appel qu'a prévu de faire sa famille d'accueil n'y changera rien, n'étant pas suspensif. Mais elle veut continuer le combat juridique. Avec de l'espoir ? « Plutôt du désespoir, regrette Véronique de Marconnay. Dans l'immédiat il faut qu'on retrouve de la santé et de la force », ajoute celle qui lutte avec son mari depuis maintenant près de trois mois pour que Madama Diawara obtienne un titre de séjour.

Thibault AUCLERC
thibault.auclerc@leprogres.fr

HAUTE-LOIRE

Feux de cheminée à Yssingeaux et Saint-Privat-du-Dragon

Les sapeurs-pompiers sont intervenus sur deux feux de cheminée entre mercredi après-midi et jeudi. Un premier à Yssingeaux, mercredi vers 17 h 45. Celui-ci s'est limité au conduit, dans une habitation située rue des Six-Ponts. Le second s'est déclaré à Saint-Privat-du-Dragon, au lieu-dit « Peygerolles ». Partiellement éteint avant l'arrivée des pompiers, il n'a pas provoqué de dégâts en dehors du conduit.

HAUTE-LOIRE

Des feux de végétation à La Séauve-sur-Semène et aux Villettes

Les pompiers sont intervenus pour deux feux de végétation dans la soirée de mercredi. À La Séauve-sur-Semène d'abord, vers 18 heures. Environ 50 mètres carrés ont été détruits derrière le garage Bonnefoy. Puis, vers 21 heures, ils ont de nouveau été appelés pour un dégagement de fumée au lieu-dit « les Rioux », aux Villettes. Il s'agissait d'un tas de branches.

BAINS

Une blessée dans une collision

Un accident impliquant deux véhicules s'est produit, jeudi, aux alentours de 13 h 45, sur la RD906. Au niveau du lieu-dit « Boeux », deux voitures se sont percutées dans des circonstances qui restent à déterminer. Dans l'une d'elles se trouvait un homme de 45 ans, indemne ; et dans l'autre deux jeunes filles de 18 ans. L'une d'entre elles a été prise en charge par les pompiers et évacuée au centre hospitalier Emile-Roux du Puy-en-Velay pour des blessures légères. La seconde n'a pas souhaité être transportée.

LOIRE

Avec sa carabine, il s'introduit chez des gens pour les extorquer

En plein confinement, l'individu âgé de 62 ans a réussi à s'introduire, sous la menace d'une carabine, chez deux habitants du Forez dans le but de les extorquer. Les faits se sont produits ce mercredi 14 avril, en début de soirée, aux alentours de 19 h 30.

D'abord au domicile d'un chef d'entreprise à Saint-Galmier, où il y aurait eu extorsion. Le sexagénaire, alcoolisé, s'est ensuite rendu à Chazelles-sur-Lyon chez un autre particulier, un retraité, où la manœuvre aurait, cette fois-ci, échoué. Lors de son périple, l'individu aurait tiré « plusieurs coups de feu en l'air », selon une source proche du dossier.

Lancés dans une chasse à l'homme, les gendarmes ont réussi à l'interpeller aux alentours de 21 heures. Il a été placé en garde à vue pour extorsion et tentative d'extorsion, a confirmé le Parquet de Saint-Étienne. Inconnu des services de gendarmerie et de la justice, l'homme souffrirait de problèmes psychologiques.

Les gendarmes de Saint-Galmier, secondés par leurs collègues de Montbrison, vont devoir faire la lumière sur le profil trouble du suspect : pour quelle raison l'homme inconnu de leurs services est-il passé à l'acte ? Quel a été le déclencheur ? Les victimes ont-elles vraiment été choisies au hasard ?